

ÉGYPTE: ACTION LETTRE POUR ANAS AL-BELTAGY

DÉTENU ARBITRAIREMENT DEPUIS UNE DÉCENNIE

Anas al Beltagy est actuellement détenu au secret dans le complexe carcéral de Badr, à environ 70 km à l'est du Caire. Il est en prison depuis plus de neuf ans en raison de ses liens familiaux. Il risque d'être soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements.

Cela fait plus de six ans que Anas al Beltagy est privé de visites et de tout contact avec sa famille. Depuis son arrestation en décembre 2013, il a été victime de multiples violations des droits humains – notamment de disparition forcée et d'actes de torture – par les autorités égyptiennes. Ces dernières semaines, des informations faisant état de suicides de prisonniers et de grèves de la faim dans le complexe carcéral de Badr font craindre pour son bien-être et sa santé physique et mentale.

Les autorités interdisent les visites familiales. L'administration pénitentiaire interdit également aux prisonniers toute communication avec leurs proches, que ce soit par écrit ou par téléphone. Une interdiction qui les soumet de fait à une détention au secret. Comme les détenus sont coupés du monde, on sait peu de choses à leur sujet mais leur situation suscite des préoccupations.

Les forces de sécurité avaient arrêté une première fois Anas al Beltagy le 24 décembre 2013, alors âgé de 20 ans. Il était venu rendre visite à son père, Mohamed al Beltagy, emprisonné au centre pénitentiaire de Tora. Des membres des forces de sécurité les avaient encerclés et battus, lui et sa mère, avant de les conduire devant le parquet de Maadi, où ils ont été interrogé-e-s pour avoir agressé des gardiens de prison. Le tribunal a ordonné leur libération sous caution après environ 20 heures de détention. Le 31 décembre 2013, Anas al Beltagy a de nouveau été arrêté, alors qu'il se trouvait chez un ami au Caire. Il a été amené au poste de police de Nasr City, où il a été soumis à une disparition forcée pendant presque un mois. Il a subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements au cours de cette période.

Après plusieurs transferts au cours de ces dernières années, il a été transféré au complexe carcéral de Badr en novembre 2022.

PASSEZ À L'ACTION !

■ **Veillez écrire une lettre courtoise** en arabe, anglais ou français **au président**. Appelez-le à faire le nécessaire pour qu'Anas al Beltagy soit libéré immédiatement et sans condition, et que toutes les charges retenues contre lui soient abandonnées, car il est poursuivi uniquement en raison de ses liens familiaux et pour avoir exercé ses droits humains. Exigez également qu'il bénéficie de conditions de détention conformes aux normes internationales relatives au traitement des détenus en attendant sa libération, qu'il puisse régulièrement communiquer avec sa famille et ses avocats et qu'il ait accès à des soins médicaux adaptés.

→ **Formule d'appel:** Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition sur www.amnesty.ch :

<https://www.amnesty.ch/fr/pays/moyen-orient-afrique-du-nord/egypte/docs/2023/action-lettre-pour-un-detenu-arbitrairement>

Ou mettez les mots clés pour la recherche: 🔍 le **titre** de cet article ou le **nom de la personne**

→ **Frais d'envoi:** CHF 2.30

→ **Envoi de courrier par poste dans le monde - note:**

Veillez vérifier auprès de la Poste Suisse si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination.

Faute de quoi nous vous demandons d'envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les réseaux sociaux (si disponibles)

et/ou de l'envoyer via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée.

■ **Action(s) supplémentaire(s):** Vous pouvez également vous engager **sur les réseaux sociaux**.

→ Voir les informations en ligne (via le lien ci-dessus ou la recherche 🔍 par les mots-clés)

LETTRE COURTOISE À

Président Abdel Fattah al Sissi
Office of the President
Al Ittihadia Palace
Cairo, Égypte

E-mail: p.spokesman@op.gov.eg

Twitter : @AlsisiOfficial

COPIE À

Ambassade de la République Arabe d'Égypte

Elfenauweg 61, 3006 Berne

Fax: 031 352 06 25 / E-mail: eg.emb.bern@gmail.com

National Council for Human Rights

340 D - North Ninety Street - Fifth Settlement, Cairo, Egypt

Fax: +2028135607 / Whatsapp: +201558345554 / E-mail: nchr-n@nchr.org.eg

Président Abdel Fattah al Sissi
Office of the President
Al Ittihadia Palace
Cairo
Égypte

Concerne : Anas al Beltagy

Monsieur le Président de la République,

Le sort de Anas al Beltagy, âgé de 30 ans, me préoccupe beaucoup: il est détenu arbitrairement depuis 2013 uniquement en raison de ses liens familiaux.

Depuis son arrestation, Anas al Beltagy a été soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements – notamment des périodes prolongées de détention à l'isolement – ainsi qu'à des privations délibérées de soins médicaux. Il a interdiction de recevoir des visites, de téléphoner et d'échanger du courrier avec sa famille et ses avocats depuis 2017. Étudiant à l'université lorsqu'il a été arrêté en décembre 2013, il n'a pas pu poursuivre ses études en prison malgré ses tentatives d'inscription dans au moins sept universités. L'administration pénitentiaire continue d'interdire à ses proches de lui apporter de la nourriture, des vêtements adaptés aux conditions climatiques et des médicaments. Au cours des audiences de prolongation de sa détention, où il comparait parfois les poignets menottés et les pieds entravés, il a signalé une détérioration de sa santé physique et mentale et de son état psychologique en raison de ses conditions de détention.

Depuis son transfert au complexe carcéral de Badr en novembre 2022, la prolongation de sa détention a été décidée au cours d'une audience tenue en visioconférence, en violation de ses droits de contester efficacement la légalité de sa détention et de bénéficier d'une défense adéquate – en vertu du droit à un procès équitable. Lors de ces audiences en ligne, les avocats de la défense se trouvent dans la salle avec les juges, tandis que le prévenu est connecté depuis la prison, en présence d'agents des forces de l'ordre. Les avocats déplorent fréquemment des problèmes techniques, notamment de réseau, qui les empêchent de bien entendre leurs clients.

À la lumière des informations qui précèdent, je vous appelle instamment à faire le nécessaire pour qu'Anas al Beltagy soit libéré immédiatement et sans condition, et que toutes les charges retenues contre lui soient abandonnées. Il est en effet poursuivi uniquement en raison de ses liens familiaux et pour avoir exercé ses droits humains.

Dans l'attente de sa libération, je vous engage à veiller à ce qu'il bénéficie de conditions de détention conformes aux normes internationales relatives au traitement des détenus, qu'il puisse régulièrement communiquer avec sa famille et ses avocats et qu'il ait accès à des soins médicaux adaptés.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Copies:

Ambassade de la République Arabe d'Egypte, Elfenauweg 61, 3006 Berne
Fax: 031 352 06 25 / E-mail: eg.emb.bern@gmail.com

National Council for Human Rights, 340 D - North Ninety Street - Fifth Settlement, Cairo, Egypt
Fax: +2028135607 / Whatsapp: +201558345554 / Email: nchr-n@nchr.org.eg

CAMEROUN: ACTION LETTRE POUR ABDUL KARIM ALI

UN MILITANT PACIFISTE DÉTENU ARBITRAIREMENT

Le militant pacifiste Abdul Karim Ali est détenu arbitrairement depuis le 11 août 2022. Il a été interrogé à plusieurs reprises au sujet d'une vidéo qu'il a enregistrée le 9 juillet 2022, dans laquelle il accusait un responsable militaire camerounais d'avoir torturé des civil-e-x-s. Deux de ses amis sont également détenus en raison de leurs liens avec lui.

La détention d'Abdul Karim Ali semble être motivée uniquement par sa vidéo du 9 juillet et par son militantisme en faveur de la paix, en violation de son droit à la liberté d'expression. Abdul Karim Ali, Rabio Enuah et Yenkong Sulemanu ont comparu à trois reprises devant le tribunal militaire de Yaoundé. Lors de la troisième audience, ils ont été officiellement placés en détention provisoire par un juge d'instruction, pour «hostilité à l'égard de la patrie», «non-sigalement», «sécession» et «rébellion». Les autorités camerounaises doivent abandonner les charges retenues contre ces trois hommes si elles ne sont pas en mesure de fournir rapidement des éléments fiables laissant soupçonner une infraction reconnue par le droit international.

La famille proche d'Abdul Karim Ali a été contrainte d'entrer dans la clandestinité après avoir reçu des menaces. Amnesty International a appris que son épouse avait reçu des menaces lors d'appels téléphoniques anonymes. Elle a depuis lors fui leur domicile. Au cours de ces appels, elle a été sommée de ne pas alerter des personnes en dehors du Cameroun sur la situation de son mari, et il lui a été demandé d'apporter les passeports de la famille aux militaires qui le détenaient.

Ce n'est pas la première fois qu'Abdul Karim Ali est placé en détention, vraisemblablement en raison de son militantisme. Il avait déjà été arrêté en 2019. Il avait été libéré quelques semaines plus tard sans avoir été inculpé.

Depuis 2016, les autorités du Cameroun ont emprisonné des centaines de personnes qui n'ont fait qu'exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Parmi elles, cinq journalistes sont actuellement détenus, de même que 62 personnes ayant participé à des manifestations organisées par le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), un parti politique d'opposition. Des centaines d'arrestations ont également eu lieu lors de manifestations pacifiques contre la discrimination ressentie à l'égard des régions anglophones du pays. Beaucoup de personnes détenues ont été déclarées coupables par des tribunaux militaires sur la base d'accusations érigeant en infraction le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, en violation des normes internationales relatives aux droits humains.

La détention de personnes qui ont simplement exercé leurs droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique est arbitraire et contraire à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, deux textes pourtant ratifiés par le Cameroun.

PASSEZ À L'ACTION

Veillez écrire une lettre courtoise en français ou anglais au **Ministre de la Défense de la République du Cameroun**. Priez-le instamment de veiller à ce que les charges retenues contre Abdul Karim Ali, Rabio Enuah et Yenkong Sulemanu soient abandonnées et qu'ils soient libérés immédiatement si les autorités ne sont pas en mesure de présenter rapidement des éléments fiables indiquant qu'ils ont commis une infraction reconnue par le droit international, étant donné qu'ils semblent être détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression.

→ **Formule d'appel** : Monsieur le Ministre, / His Excellency,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition sur www.amnesty.ch :

<https://www.amnesty.ch/fr/pays/afrique/cameroun/docs/2023/action-lettre-pour-un-pacifiste-detenu>

Ou mettez les mots clés pour la recherche: 🔍 le **titre** de cet article ou le **nom de la personne**

→ **Frais d'envoi**: CHF 2.30

→ **Envoi de courrier par poste dans le monde - note**:

Veillez vérifier auprès de la Poste Suisse si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination.

Faute de quoi nous vous demandons d'envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les réseaux sociaux (si disponibles) et/ou de l'envoyer via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée.

LETTRE COURTOISE À

Joseph Beti Assomo, Ministre de la Défense de la République du Cameroun
Ministère de la Défense

Boulevard de la Réunification, B.P. 1162, Yaoundé, Cameroun

E-mail : defcamer@gmail.com

Cc: celcom@minjustice.cm ; contact@minjustice.gov.cm

(Ministre de la Justice et garde des Seal Laurent Ezzo (responsable des juridictions civiles))

COPIE À

Ambassade de la République du Cameroun
Brunnadernrain 29, 3006 Berne

Fax: 031 352 47 36 ; 031 352 44 27

E-mail: info@ambacamberne.ch

Joseph Beti Assomo
Ministre de la Défense de la
République du Cameroun
Ministère de la Défense
Boulevard de la Réunification
B.P. 1162, Yaoundé
Cameroun

Concerne : Abdul Karim Ali

Monsieur le Ministre,

Je vous écris pour requérir votre attention de toute urgence sur le cas d'Abdul Karim Ali, militant pacifiste camerounais de renom, détenu depuis le 11 août 2022. Abdul Karim Ali a dirigé le Centre de recherche pour la paix et faisait régulièrement des discours et des formations sur la paix et la sécurité, y compris à l'échelle internationale. Il s'est exprimé en faveur du processus de médiation chapeauté par la Suisse, visant à sortir de la crise anglophone au Cameroun.

Abdul Karim Ali a été arrêté sans mandat, et placé en détention dans des conditions inhumaines. Aucune raison officielle ne lui a été fournie pour expliquer sa détention, mais il a été interrogé à plusieurs reprises au sujet d'une vidéo qu'il a enregistrée le 9 juillet 2022, dans laquelle il accusait un responsable militaire camerounais surnommé «Moja Moja» d'avoir torturé des personnes civiles. Deux de ses amis, Rabio Enuah et Yenkong Sulemanu, sont également détenus en raison de leurs liens avec lui.

En novembre 2022, les trois hommes ont été transférés au centre de détention du Secrétariat d'État à la Défense (SED), à Yaoundé. Le 2 février 2023, ils ont été officiellement placés en détention provisoire à la prison centrale de Kondengui, à Yaoundé, pour «hostilité à l'égard de la patrie», «non-signalement», «sécession» et «rébellion».

Les autorités n'ont toujours pas fourni d'informations satisfaisantes sur les motifs de leur privation de liberté, en violation de la législation camerounaise, du droit international relatif aux droits humains et des normes en la matière.

À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment de veiller à ce que les charges retenues contre Abdul Karim Ali, Rabio Enuah et Yenkong Sulemanu soient abandonnées et qu'ils soient libérés immédiatement si les autorités ne sont pas en mesure de présenter rapidement des éléments fiables indiquant qu'ils ont commis une infraction reconnue par le droit international, étant donné qu'ils semblent être détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade de la République du Cameroun, Brunnadernrain 29, 3006 Berne
Fax: 031 352 47 36 ; 031 352 44 27 / E-mail: info@ambacamberne.ch